

----- Original Message -----

**From:** [Guy.Sansfacon@msss.gouv.qc.ca](mailto:Guy.Sansfacon@msss.gouv.qc.ca)

**To:** [ftherrien@aei.ca](mailto:ftherrien@aei.ca)

**Cc:** [Alain.poirier@msss.gouv.qc.ca](mailto:Alain.poirier@msss.gouv.qc.ca) ;

**Sent:** Thursday, October 15, 2009 3:48 PM

**Subject:** Problématique des antennes relais cellulaires

Monsieur,

À la demande du directeur national de santé publique et sous-ministre adjoint, monsieur Alain Poirier, je donne suite à votre

lettre du 29 septembre dernier concernant l'objet cité en rubrique.

Nous sommes conscients que les directions de santé publique de nos agences de la santé et des services sociaux en régions

pourraient être interpellées au sujet de la problématique des risques attribués aux ondes des stations de relais cellulaires, en

raison de la couverture médiatique de ce dossier.

Dans ce contexte, comme nous vous l'avons déjà indiqué dans une missive antérieure, un mandat a été confié à l'Institut

national de santé publique du Québec (INSPQ) pour effectuer une revue des positions prises dans ce domaine par les

différents organismes reconnus par la communauté scientifique, autant au Canada qu'à

l'étranger. Les positions prises par

l'Organisation mondiale de la santé et par Santé Canada recevront ainsi une attention

particulière. Soulignons à cet égard que

les responsables de l'INSPQ ont l'intention de rencontrer les spécialistes de Santé Canada en vue de discuter de ce sujet de

façon approfondie. Par ailleurs, comme vous le suggérez, certains rapports, dont le "BioInitiative Report" seront aussi

examinés.

En terme d'échéancier, compte tenu de l'ampleur de ce mandat, nous ne nous attendons pas à ce qu'il puisse être finalisé avant

le début de l'année 2010.

Quant à votre suggestion de donner notre appui à une demande de subvention pour une recherche sur le cancer du cerveau

chez les personnes exposées aux micro-ondes des antennes cellulaires, il ne nous appartient pas d'intervenir, en tant que

ministère, dans le processus d'examen des demandes de financement de tout organisme subventionnaire. Il nous semble par

ailleurs incontournable que toute subvention à un projet de recherche de ce genre soit étudiée par un comité d'experts issus

des milieux universitaires et de recherche scientifique.

Espérant ces précisions à votre satisfaction, je vous offre, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Guy Sansfaçon

Coordonnateur en santé environnementale

Direction de la santé publique du Québec

No référence: 09-SP-01257